CTSD DU 10 JUIN 2015 RÉFORME DU COLLÈGE



"Donner la priorité à l'École", c'est lui donner les moyens d'être ambitieuse pour la réussite de tous les élèves. Or, sous prétexte qu'ils seraient élitistes, la ministre de l'Éducation Nationale programme la suppression de l'enseignement des langues anciennes et des classes européennes et bilangues plutôt que de les rendre accessibles au plus grand nombre. Cette question occupe le débat public mais c'est pourtant loin d'être le seul motif du rejet massif de la réforme du collège par les enseignants.

D'une part, 20 % du temps d'enseignement pourront être modulés localement, de façon différente d'un collège à l'autre. La réforme introduit en effet des enseignements complémentaires sous forme d'accompagnement personnalisé (AP) et d'enseignements pratiques interdisciplinaire (EPI) dont l'organisation et l'horaire seraient renvoyés à l'autonomie des établissements. Les enseignants sont évidemment favorables à la mise en place d'aides aux élèves et au travail interdisciplinaire, pour donner du sens aux enseignements... mais, avec cette réforme, cela se ferait au détriment des horaires disciplinaires et sans garantie qu'ils puissent être effectués dans des groupes aux effectifs réduits. Une partie du programme devrait se faire lors de ces EPI... mais tous les élèves ne suivraient pas tous les EPI! Ce serait là une nouvelle source d'inégalités entre élèves.

D'autre part, les horaires de certaines disciplines seraient globalisés (SVT-Physique-Techno en 6ème et Arts plastiques-Éducation musicale) ainsi que les horaires et les programmes par cycle de trois ans. Chaque collège, chaque chef d'établissement en réalité, pourrait organiser les enseignements à sa guise et moduler les horaires à l'intérieur du cycle. Qu'en sera-t-il pour un élève changeant d'établissement en cours de cycle ?

Il est précisé dans l'arrêté du 19 mai 2015 que la répartition entre AP et EPI "varie en fonction des élèves accueillis". Il s'agit donc d'adapter les exigences en fonction du public... Les inégalités sociales et territoriales, dont on sait déjà qu'elles sont mal compensées par l'École, n'en seraient qu'accrues.

L'organisation des enseignements par cycle ne sera pas sans poser problème, en particulier au cycle 3, CM1-CM2-6^{ème}. Un collège recevant des élèves de nombreuses écoles, on imagine déjà les difficultés de concertation pour les enseignants, du premier et du second degré, et la réunionite que cela impliquerait.

Seulement 3 heures de "marge" par classe sont prévues pour les éventuels dédoublements ! Avec, encore une fois, la décision laissée aux chefs d'établissements. Il est clair que la plupart des enseignements se feront en classe entière... quand on connaît l'équation 1 classe = 30 élèves, on comprend que cette réforme n'améliorera pas les conditions d'études.

Cette réforme, en renforçant le pouvoir des chefs d'établissement, ne reconnaît en rien la professionnalité des enseignants. Elle mettra en concurrence les établissements entre eux, les disciplines entre elles et donc les enseignants entre eux.

Cette réforme n'apportera aucune solution aux problèmes rencontrés au collège, par les élèves et les enseignants. En quoi ferait-elle mieux réussir nos élèves ? Cette réforme se caractérise surtout par un manque d'ambition pour nos élèves et un renoncement à faire réussir le plus grand nombre.

Le collège a pourtant besoin d'une réforme ambitieuse pour la réussite des élèves. Jamais les décideurs que sont ministres et recteurs n'évoquent la réduction du nombre d'élèves par classe et les dédoublements pour travailler en petits groupes. Ce sont pourtant des facteurs essentiels sur lesquels il faudrait agir pour rétablir les conditions de la réussite de tous au collège.